



Edito

LA MESSE DU CAPITAL

Lundi 22 janvier s'est tenu le premier office capitaliste de l'ère Macron dans le lieu très symbolique du château de Versailles, ce qui paraît normal pour un néo-monarque plus tout à fait complexé. Des dizaines de possédants présents, la quasi-totalité du gouvernement à la botte, un président serrant des pognes (en période d'épidémie de grippe, c'est pas très sérieux) plus sales les unes que les autres, tout ça pour demander l'aumône au capital de bien vouloir, sans trop que ça dérange, mettre un peu d'argent dans l'économie française, ce qui pourrait éventuellement, peut-être ou de façon hypothétique, créer de l'emploi...

Quel cirque, quelle ménagerie, quel spectacle affligeant avec, aux manettes, un monsieur Loyal pathétique, jouant plus la carte de la prostitution, vous venez et je vous le rends bien, qu'un positionnement ferme, stratégique d'un état souverain, d'une démocratie qui ne se laissera pas piller ! C'est vrai, il est plus facile de hausser le ton et de montrer les gros bras sur l'accueil des réfugiés ou encore pour casser les droit sociaux, les hôpitaux publics et la Sécurité Sociale. Quel cinéma, quel jeu de rôle puant et méprisant pour les dizaines de millions de travailleurs qui se font exploiter par ces acteurs-là ! Comment peut-on accepter de ne rien dire lorsqu'on voit un tel scénario ? Cet épisode, c'est un documentaire sur l'emprise et la domination du capital sur l'Etat français, sur la soumission du politique, sur la concurrence libre et non faussée et la libre circulation des capitaux. On ne s'apprend rien mais c'est peut être bon de se le rappeler.

Et tout ça pour quoi, pour qui ? Pour les détenteurs des capitaux, qu'ils soient actionnaires ou propriétaires, pour pouvoir tirer encore plus de profits, en opposition avec nos intérêts et notre modèle social. Attaqué de toutes parts, ce qu'il en reste est encore trop anticapitaliste.

Dans le même temps Gattaz, le dompteur de fauve local fait l'éloge de la politique de son disciple Macron, surtout, et nous n'en doutions pas, la casse du Code du Travail.

En outre, il répète à qui veut l'entendre que cette politique ne va toujours pas assez loin et qu'il faut faire plus et plus en profondeur. Donc, il faut s'attendre à ce que ses vœux soient exaucés, surtout en ce début d'année.

Nous avons quelques idées sur ce qui nous attend, ce qui va être annoncé. Nous connaissons les sujets tant on nous a répété, rabâché, infusé qu'ils étaient responsables de tous les maux de l'économie française. La doctrine économique, la santé de la France et la construction de l'UE sont devenues, depuis des années, les seules religions dispensées à un large public. Non pas dans des lieux dédiés, à l'abri de la république et de la laïcité, mais bien au plus près des populations, chez eux.

Les chaînes d'info en continu, la plupart des journaux télévisés, papiers et les radios, appartenant toutes et tous aux mêmes possédants ne nous informent pas, ils nous endoctrinent, nous radicalisent. Ils prêchent à longueur de journée pour nous faire comprendre que le mal est dans notre système social, nos conquies et que seule les voies célestes, sacrées de l'économie de marché mondialisé, la concurrence, l'individualisme, le privé lucratif sont à méditer, à accepter sans réflexion, sans discernement. Ce sont les mêmes méthodes utilisées dans d'autres circonstances, pour d'autres raisons idéologiques et qui sont combattues, à juste titre. Alors pourquoi laisser faire d'un côté ce qui est pénalement, et heureusement, répréhensible de l'autre ?

Nous connaissons nos adversaires, ils étaient ensemble au même endroit. Enfin, eux, c'était les plus gros. Ne négligeons pas non plus ceux que nous voyons moins car ils sont tout aussi redoutables et prédateurs pour les travailleurs.

En cette nouvelle année, soyons prêts à rentrer dans le combat et affûtons nos propositions pour un monde de progrès social débarrassé du capital, ici et partout sur la planète.

Vœux de luttes progressistes pour vous, vos familles et vos proches.

Sébastien Martineau - Secrétaire Général

Sommaire :

Editorial :

La messe du Capital	P. 1
Audience solennelle de rentrée au CPH	P. 2 & 3
Rassemblement dans les Ehpad - 30/01/2018	P. 4
Elections Représentants Locataires	P. 5 & 6
Livre Parker	P. 6
Désignations diverses	P. 7
Collectif 18 IHS : Mai 68 - 50 ans après	P. 7
Souscription Livre IHS Retraités E.M.	P. 8

AGENDA

RASSEMBLEMENT DANS LES EHPAD

Le 30 JANVIER 2018

(voir page 4)

JOURNEE D'ETUDE

avec Bernard Friot

Sortie de son livre "Vaincre Macron"

Le 30 JANVIER 2018

à 8 h 30 à la Salle Danielle DARRIEUX
MASSOEUVRE - ST FLORENT

Inscrivez-vous auprès de l'UD

**AUDIENCE SOLENNELLE DE RENTRÉE
Mercredi 24 janvier 2018**

Discours de Mme Reine ALETTI, Présidente

Mesdames Messieurs les hautes autorités judiciaires civiles et militaires,
Mesdames Messieurs,

A l'aube de cette nouvelle année, les conseillers, le personnel du greffe sont heureux de vous accueillir dans cette salle d'audience.

Ils se joignent à moi pour présenter à chacun et chacune d'entre vous, leurs meilleurs vœux de bonheur, de santé et de joie.

Nous vous remercions d'avoir pris un peu de votre temps pour honorer de votre présence cette audience solennelle de rentrée.

Au moment où les menaces s'amoncellent sur les Conseils de Prud'hommes, le rapport rendu au Garde des Sceaux sur les chantiers de la justice est clair : fini le paritarisme, place à l'échevinage !

La succession des lois et ordonnances qui conduit bon nombre de salariés à renoncer à faire valoir leurs droits risque de vider notre juridiction de toute substance, nous sommes particulièrement sensibles à la présence de Mesdames et Messieurs les Chefs de Cour et de Juridictions.

Elle est la reconnaissance de notre place dans l'institution judiciaire.

Jean Paul VADROT président employeur va vous rendre compte de l'activité de l'année 2017...

Félicitations à Maître Stéphanie JAMET nouveau bâtonnier du conseil de l'ordre des avocats.

Pour la première fois, votre voix va résonner dans notre salle d'audience car vous n'êtes pas spécialiste du droit du travail.

Avant de vous donner la parole, je veux souligner les bonnes relations que nous entretenons avec les avocats plaissant devant nous.

Si notre appréciation du temps judiciaire diverge souvent, il est incontestable que la pertinence de vos plaidoiries aide à notre raisonnement juridique.

Mme le BATONNIER vous avez la parole....

Laurence MIESZALA greffier va vous donner lecture du procès verbal de l'assemblée générale et des assemblées de section ainsi que du procès verbal de la prestation de serment des nouveaux conseillers.

Le CPH ne pourrait remplir sa mission sans l'investissement et la compétence des personnels du greffe qui ont assuré avec efficacité leur charge de travail malgré une diminution de 50 % de l'effectif. Mais cela ne pourra perdurer. A l'impossible nul n'est tenu.

Aussi puisque c'est encore d'actualité, je me permets de vous demander Mmes les chefs de Cour d'exaucer ce vœu : "Accordez nous un renfort en personnel administratif sinon naufrage assuré pour notre juridiction" .

Vous avez la parole....

Je m'associe aux propos de Jean-Paul VADROT dans ses remerciements aux conseillers qui n'ont pas renouvelé leur mandat. Vous avez été les artisans d'un bilan qui nous honore.

Cette audience de rentrée est une première à plus d'un titre :

- Nous sommes passé d'une assemblée de conseillers élus à une assemblée de conseillers désignés. La démocratie en sort-elle grandie ? A chacun son opinion en la matière.
- C'est maintenant cette audience de rentrée qui installe le nouveau Conseil, dont acte.

Bienvenue aux nouveaux conseillers, vous représentez plus de 50 % de l'effectif.

Vous vous êtes engagés au service de la justice du travail, c'est une juridiction d'exception rendue par des acteurs sociaux dont les convictions sont parfois antagonistes :

- Les salariés (syndicalistes, n'en déplaise à certains) mettent le lien de subordination au cœur de l'analyse des faits,
- Les employeurs les analysant avec leur vision de l'entreprise.

Si le code du travail fixe les règles de droit, son interprétation relève souvent du débat contradictoire à la barre mais aussi dans nos délibérés.

Sachons par des décisions paritaires rendre le droit plus juste et plus égalitaire.

Bon courage, le concret commence bientôt.

Après avoir rendu plus compliqué l'accès au Conseil de Prud'hommes par une procédure de saisine écrite lourde et complexe dont la conséquence, une chute des demandes d'environ 30 %, ici comme au plan national, le gouvernement s'est attaqué au code du travail.

Les ordonnances le réformant s'inscrivent dans la droite ligne des lois antérieures mais vont beaucoup plus loin, un vent mauvais souffle sur les droits des salariés.

Loin de toutes les ambitions affichées, les ordonnances visent à **plus mal embaucher pour mieux licencier**.

➤ **Plus mal embaucher :**

L'inversion de la hiérarchie des normes donne le pouvoir à un accord d'entreprise sans aucune limite légale :

- D'augmenter la durée d'un CDD
- D'augmenter le nombre de renouvellements
- De réduire ou supprimer le délai de carence

Il est aussi donné la possibilité aux entreprises, pour s'adapter vite à l'activité économique par des accords simplifiés, de modifier le temps de travail, la rémunération, la mobilité sans que le salarié ait possibilité de contester.

➤ **Pour mieux licencier :**

Un décret du 30 décembre fournit des modèles de lettre de licenciement clefs en main.

Comme si les licenciements étaient des actes anodins et standardisés, de simples actes administratifs qui n'engageraient pas la vie des salariés.

Les motifs de licenciement peuvent être agréments a

posteriori, la lettre de licenciement peut être complétée. Ces dispositions consacrent un droit à l'erreur de l'employeur alors que le salarié, lui, est licencié.

Maintenant la violation de la loi est tarifée par anticipation.

Faut-il rappeler que pour être condamné, l'employeur doit avoir commis un manquement au code du travail et que ce barème imposé, enlève aux conseillers le pouvoir d'apprécier le préjudice subi et d'en fixer paritairement le montant.

Et, nouveauté, la rupture conventionnelle de groupe qui est une manière d'éviter un plan de sauvegarde de l'emploi et de supprimer les garanties afférentes. "Attention avis de tempête sur les salariés plus faibles, les plus fragiles, les plus usés".

Loin de constituer un arsenal destiné à résorber le chômage, cette réforme ne favorisera pas la reprise de l'économie. Ce n'est pas la Loi qui fait l'emploi.

Loin de favoriser le dialogue social, elle prive les instances représentatives du personnel de moyens, limite leur champ d'action et la qualité de leurs interventions.

Loin de créer des nouveaux droits pour les salariés, elle anéantit des jurisprudences qui leur étaient favorables

Certaines de ces dispositions sont potentiellement anti-constitutionnelles et ont fait l'objet de recours.

En limitant l'accès aux juges, en mettant à bas les lois sociales, cette réforme va créer un déséquilibre dans les entreprises. Le climat sera nécessairement détérioré.

Force est de constater que pour l'instant, l'économie l'emporte sur l'humain mais l'histoire n'est jamais finie.

Je vous remercie de votre attention.

Liste des Conseillers Prud'hommes CGT

Section INDUSTRIE

BERNARDIN Philippe
CHAMPAULT Michel
DESTERNES PINTO Angélique
POPHILLAT Valérie

Section AGRICULTURE

LAZARD Karine
MARTINET Didier



Section COMMERCE

DANIEL Pierre
NIZON Marie-Josée
TEXIER Philippe

Section ACTIVITES DIVERSES

ALETTI Reine



Union syndicale de la santé et de l'action sociale CGT du Cher
8, place Malus - 18000 Bourges
tel 02 48 Tel : 02 48 50 55 38. E-Mail : usd-sante.cgt18@wanadoo.fr



Les salarié.e.s des Ehpad se sont massivement mobilisé.e.s ces derniers mois ainsi que les résidents, leurs familles, les associations, pour dénoncer les dégradations des conditions de travail et d'accompagnement indignes des personnes âgées.

Les soutiens aux personnel.les se sont intensifiés et les pouvoirs publics se sont emparés du sujet au regard de l'urgence que nécessitait la prise en compte de ces problématiques. Les effectifs sont nettement insuffisants et la réforme de tarification se traduit par une baisse drastique de dotation entraînant des réductions de postes.

Le PLFSS (plan de financement de la sécurité sociale) 2018 affiche un objectif de baisse de dépense publique et de réduction du déficit au détriment de notre système de santé. Pour rappel, il n'y a plus de Secrétariat d'État aux personnes âgées, ce qui pose légitimement la question de la prise en compte de nos aîné.e.s, puis de l'octroi de quel financement pour ce secteur d'activités.

Ces constats nous amènent à dénoncer la dégradation des conditions de travail des salarié.e.s entraînant une prise en charge défaillante et maltraitante de la personne âgée par le biais de la politique désastreuse menée dans ce secteur.

Face à cette situation, l'Union Syndicale Départementale de la Santé et de l'Action Sociale du CHER, avec la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale, a décidé d'appeler tous les personnels des Ehpad à une journée de grève nationale le Mardi 30 Janvier 2018, à participer aux manifestations, débrayages et autres moyens d'actions pour exiger des moyens humains (effectifs supplémentaires) et matériels afin que ces derniers puissent assurer une prise en charge de qualité des résidents accueillis dans les structures.

Nous appelons également toute la population à participer à ces actions sur le département du Cher.

Ne nous interdisons rien afin d'aboutir à l'obtention des revendications suivantes :

Notre priorité revendicative : ratio d'1 soignant pour 1 résident

Des soins et un accueil de qualité pour un accompagnement digne pour les personnes âgées.

Reconnaissance des qualifications des salarié.e.s et revalorisation salariale de l'ensemble des personnels.

Réforme du mode de financement

L'Union Syndicale Départementale de la Santé et de l'Action Sociale du Cher porte un projet global de société pour un grand service public de la santé et de l'action sociale, considérant que la santé ne doit pas être une marchandise.

Rassemblements le 30 JANVIER 2018 à :

<u>VIERZON :</u>	14 HEURES	-	EHPAD la NOUE
<u>BOURGES :</u>	14 HEURES	-	Taillegrain
<u>ST-AMAND :</u>	10 HEURES	-	EHPAD la Croix Duchet

Un préavis de grève national a été déposé

VENEZ NOMBREUX manifester votre mécontentement !!

Bourges, le 9 Janvier 2018



Locataires HLM OPH du Cher/Bourges Habitat et France Loire, ce que vous devez savoir...

2018 ne sera pas une année comme les autres... En effet, c'est l'année des élections des représentants des locataires dans les Conseils d'Administration des organismes HLM.

Et, comme en 2010 et 2014, l'association des locataires **INDECOSA-CGT 18** présentera des candidat.e.s aux élections de fin d'année. Nous aurons donc l'occasion au cours des mois à venir de vous faire connaître et rencontrer les femmes et les hommes, locataires HLM comme vous, qui constitueront les listes **INDECOSA-CGT 18** et qui solliciteront votre suffrage, afin de les désigner administrateurs dans les conseils d'administration des bailleurs du département : **OPH du Cher/Bourges Habitat et France Loire**.

Nous n'attendons pas ces élections "l'arme au pied" !!!

Bien au contraire, les difficultés et les situations que rencontrent les locataires au quotidien ne peuvent attendre pour être solutionnées.

- *La qualité de service à tous les locataires...*
- *La question des charges locatives, des loyers...*
- *L'exécution des travaux d'entretien et de maintenance nécessaires au bon état des logements...*
- *Le lien de proximité au quotidien avec le bailleur sur les quartiers notamment par le canal du gardien -ce qui est loin d'exister partout- et qui pourtant, au regard d'expériences engagées, est de nature à faciliter le "bien vivre ensemble"...*
- *La réalisation des grands programmes d'isolation thermique des bâtiments...*
- *Les projets de réhabilitation de logements et de démolition de certains bâtiments, avec la question majeure du relogement des familles touchées...*

Autant de questions précises et de réalités concrètes et humaines qui préoccupent les locataires et qui, parfois restent en attente d'informations, de précisions demandées aux services des bailleurs et qui ne viennent pas...

Nous voulons contribuer à la résolution des problèmes des locataires HLM et améliorer leurs conditions d'habitat...

C'est la raison des contacts et des démarches que les élu.e.s et militant.e.s de l'association **INDECOSA-CGT 18** ont avec les habitants des immeubles HLM dans les différents quartiers.

Nombreuses ont été ces dernières années, et le sont encore aujourd'hui, les démarches (appels téléphoniques, courriers, contacts et rencontres avec les services...) engagées avec les locataires et les élu.e.s **INDECOSA-CGT 18** pour que soit résolue la situation du locataire. C'est notre rôle !

Nous sommes dans un contexte nouveau du fait des changements importants intervenus par le projet de fusion des deux offices publics HLM : OPH du Cher et Bourges Habitat.

Une nouvelle organisation, de nouveaux services avec de nouveaux interlocuteurs professionnels. De nouvelles pratiques et procédures pour lesquelles un temps de connaissance mutuelle et d'adaptation sera nécessaire.

A ce sujet, notre association, il y a déjà plusieurs années, s'est prononcée pour l'existence d'un service public du logement social dans le Cher, en "adossant" notamment ces deux offices publics HLM. Rappelons qu'à cette époque nous n'étions pas nombreux à formuler cette exigence et proposition. Aujourd'hui, c'est fait et c'est une bonne chose, même si nous restons défavorables au programme de démolition de bâtiments inscrits dans ce projet, que nous estimons au total trop important sur un quartier comme les Gibjons.

C'est pourquoi, avec les locataires touchés par ces démolitions, nous restons vigilants quant à l'offre de relogement qui sera proposée par le bailleur à ces habitants. Nous travaillerons loyalement avec les services chargés de piloter ce programme. Notre seule préoccupation et exigence : la satisfaction du locataire !

Encore plus qu'hier, les locataires doivent ensemble "prendre en main" la défense de leurs intérêts !

La politique gouvernementale pour le logement social est catastrophique pour les locataires, mais aussi pour les salariés des organismes et les bailleurs sociaux.

Les mesures budgétaires, notamment la baisse de l'APL avec en contrepartie une diminution des loyers, vont entraîner une perte brutale des ressources pour les organismes HLM, perte qui va menacer le bon entretien des logements, la réhabilitation thermique, la production de nouveaux HLM, l'encadrement humain et les missions sociales des HLM.

Nous ne laisserons pas s'établir un quotidien dégradé pour les habitants. Nous ne laisserons pas aggraver des situations de locataires déjà fragilisés du fait de leur condition sociale, familiale, la précarité, le chômage...

Nous invitons les locataires HLM à prendre contact avec les militant.e.s de l'association **INDECOSA-CGT 18**.

Et nous appelons les habitants à s'organiser sur la base de la cage de l'escalier, du bâtiment, d'un groupe d'immeubles ou du quartier en **"AMICALES DE LOCATAIRES"** affiliées à l'**Indécosa-cgt 18**.



Rejoignez-nous !

Association **INDECOSA-CGT 18** - 8 place Malus - 18000 BOURGES
mail : indecosa-cgt18@orange.fr
Permanence le **MARDI de 14 h à 18 h** - appel téléphonique au 02.48.50.00.32



Nous vous informons que cet ouvrage est en réédition et qu'il sera disponible courant Février.

Vous pouvez le réserver auprès de l'UD ou dans les UL du département.

Prix : 12 €

DESIGNATIONS DIVERSES



Pour le CHER

Administrateurs CPAM

Titulaires

GAETA Florie
FRETY Orlane

Suppléants

LEPAIN Nicolas
ROJAS Denis

Administrateurs CAF

Titulaires

GAETA Florie
CEVOST Dominique

Suppléants

AUBERT Pascal
FRETY Orlane

Administrateurs URSSAF

Titulaires

LEPAIN Nicolas
AUBERT Pascal

Suppléants

MARTINEAU Sébastien
LEPAIN François

Administrateurs URSSAF Régionale

Titulaire

AUBERT Pascal

Suppléant

LEPAIN François

MACIF Délégués Régionaux

GUINET Nadège
JAUBIER Pascal



CARSAT

Titulaire

MARTINEAU Sébastien



Mai 68 : 50 ans après

Dans le cadre de la préparation du cinquantième anniversaire de Mai 68, le Collectif du Cher de l'IHS-CGT Centre-Val de Loire recherche tout document de cette période.

Alors, Camarades, fouillez vos bureaux et armoires, les cartons à la cave ou au grenier, feuillotez les vieux albums de photos !

Tous les documents même (surtout) personnels nous intéressent : photos, tracts, affiches, etc...

Bien entendu, nous vous les restituerons.

Vous pourrez déposer vos trouvailles à :

l'UD – 8 Place Malus à Bourges
ou l'UL de Bourges – 5, bd Clemenceau à Bourges

L'Assemblée Générale annuelle de l'IHS CGT Région Centre se tiendra :

JEUDI 22 MARS 2018 à partir de 8 H 30

Salle de l'Asphodèle - Rue du 30 Août 1944 - 36330 LE POINCONNET

L'Après-midi sera consacré à une initiative au cours de laquelle nous retracerons les 30 ans de l'IHS CGT Centre.

Les adhérents (individuels et collectifs), intéressés pour y participer, peuvent s'adresser à l'UD.

Souscription pour le Livre I de 1860 à 1967 à 8 € (prix hors souscription 10 €)

Disponible juin 2018



Les Etablissements Militaires de Bourges et d'Avord ***Une grande et belle histoire humaine !***

Cette riche histoire, industrielle et sociale débute en 1860 suite à la décision napoléonienne d'implanter à Bourges un arsenal unique, un dépôt et une école de pyrotechnie.

Des générations de travailleurs se succèdent en transmettant leurs savoir-faire. Des milliers de familles vont vivre et travailler au pays. La jeunesse trouve dans l'école de formation professionnelle de l'arsenal la possibilité d'y effectuer son apprentissage.

Bourges et le Cher bénéficient ainsi des apports industriels et technologiques développés par les intelligences créatrices des ouvriers, des techniciens, des ingénieurs civils et militaires.

Mais que savons-nous précisément de la vie et du travail de tous ces employés des E.M, protégés par le secret militaire ? Quelle connaissance avons-nous des conditions d'existence et d'emploi de ces ouvriers vietnamiens, recrutés parmi les paysans les plus pauvres du delta du Fleuve Rouge par l'Etat colonisateur français, employés à la pyrotechnie durant la Grande Guerre ? Des 14000 ouvriers mobilisés dont des Chinois, des Grecs...et de très nombreuses femmes ? Des femmes qui prennent une part active au combat de leur indépendance, des « munitionnettes » qui osent proclamer, en pleine guerre, que « la femme doit être l'égale de l'homme » ?

Comment apprécier le courage de ces militants, tel Venise Gosnat, qui font renaître le mouvement d'opposition à l'Union Sacrée et à la guerre, contribuant à faire des E.M un bastion du pacifisme ?

Comment ne pas évoquer le rôle de ces militants syndicaux et politiques engagés dans la Résistance jusqu'au péril de leur vie pour la Libération de Bourges ? De ceux qui prennent une part active dans la reconstruction des établissements pillés, saccagés par l'occupant nazi ?

De ceux qui s'engagent en apportant leur soutien aux peuples luttant pour leur indépendance, en connaissant les affres des révocations, recouvrant leur dignité grâce à la solidarité de toute une corporation en lutte. L'un de ces révoqués de 1950, Maurice Louis, participe à la fondation de la Sécurité Sociale inscrite au programme du Conseil National de la Résistance et représente la CGT au bureau de la fédération nationale des organismes de Sécurité Sociale.

Voilà quelques-uns des aspects de cette vie de ces établissements qu'un collectif de militants syndicaux CGT retraités des EM a voulu porter à la connaissance de l'opinion publique !

Les Etablissements Militaires de Bourges : Une grande et belle histoire humaine !

Disponible juin 2018

Souscription pour le Livre I de 1860 à 1967 à 8 € (prix hors souscription 10 €)

Nom et Prénom du souscripteur :

Adresse complète :

N° de Tél. : Adresse courriel :

Nombre d'exemplaires commandés à la souscription :

Prix total à régler au nom de l'IHS CGT Centre : 8 € x nb exemplaires = €

Mode de paiement : numéraire ou chèque à l'ordre de l'IHS CGT Centre

Date :

Signature :

Encaissé par : Lieu :

Bulletin à retourner à : IHS CGT18 - 8 Place Malus - 18000 BOURGES